

La vie sociale des paysans



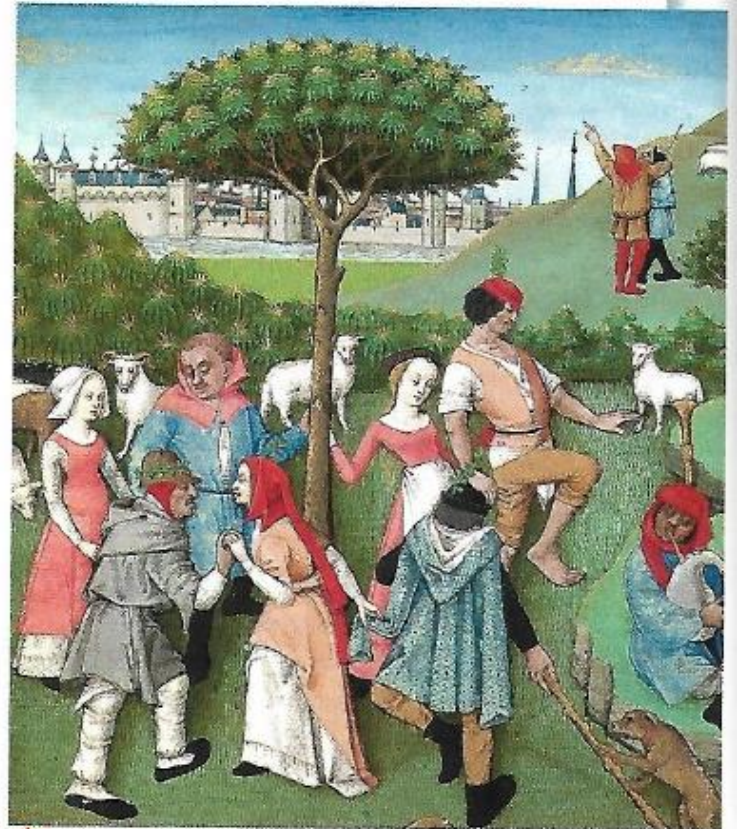
7 Travailler ensemble

Après la moisson, les paysans battent ensemble le blé pour en récolter le grain. *Heures de Charles d'Angoulême, 1490-1495, BnF, Paris.*

8 Des fêtes qui rythment l'année

Les réjouissances autour de Noël terminent l'année paysanne et en commencent une autre. C'est le moment où l'on sacrifie les porcs, où l'on finit de battre le grain rentré en gerbe, pour préparer les copieux dîners entourant les messes de la nuit. [...] Le mardi gras voit, outre les déguisements et beuveries, des matchs disputés entre voisins, le jeu de « soule », ancêtre du football. [...] D'autres occasions permettaient de se réunir, surtout les événements familiaux bénis par l'Église. Un baptême, des fiançailles, un mariage sont de grands événements dans la vie d'un village, et donnent lieu à des festins.

■ Robert Delort, *La Vie au Moyen Âge*, Point Histoire, Éditions du Seuil, 1982.



9 Les fêtes villageoises

Danse paysanne pour célébrer le printemps. Enluminure, *Heures de Charles d'Angoulême*, vers 1464, BnF, Paris.

Doc 10 – L'esprit de groupe au Moyen Age

Dans une période longtemps marquée par l'insécurité, les violences de toutes sortes et la précarité des conditions d'existence, la solidarité apparaît comme une nécessité absolue : l'individu est extrêmement vulnérable s'il ne peut compter sur l'appui de ses semblables. Dès lors, la vie en société s'organise autour de groupes plus ou moins structurés et réglementés : dans le peuple en général, c'est la famille, sous l'autorité de l'ancêtre commun ; dans le monde paysan, c'est la communauté de village, dirigée par les plus aisés, et qui se charge d'organiser l'exploitation des terres communes (les communaux).

<http://www.cspu.be>

Doc 11 – Les jours fériés au Moyen Âge

Au Moyen Âge, près d'une journée sur trois est chômée ; il y a beaucoup de vacances et la majorité des fêtes sont catholiques, mais la coutume a gardé quelques rites d'origine païenne.

Dès lors qu'un semblant de vie collective s'amorce, l'exigence d'établir des jalons précis dans le temps devient une nécessité afin de se rassembler pour célébrer. Les fêtes et réjouissances de toutes natures contribuent à l'unité de la société.

Ainsi le travail est arrêté lors des jours alloués au repos et aux célébrations des cérémonies religieuses. Il est donc défendu de travailler :

1- tous les dimanches de l'année.

2- tous les jours de fêtes religieuses (ces fêtes étant alors très nombreuses : Noël, fête des innocents, de différents Saints, Epiphanie, Chandeleur etc.).

En tout, environ 27 fêtes, auxquelles il se doit de rajouter une demi-douzaine d'autres, si l'on tient compte des chômages collectifs ou individuels. Ce qui porte annuellement l'interruption du travail entre 80 et 85 jours.

Il existe également des fêtes agricoles (vendanges, moisson) et célébrant la nature (ronde du printemps...). Ainsi que des fêtes profanes (fête des fous, fête de l'âne, feux de la St Jean...). Sans compter les fêtes personnelles (mariages, fiançailles, baptêmes...).

Article en ligne écrit par Jean Marie Borghino le 1 décembre 2016.